MAIRIE DE LAUZERTE

Compte-rendu sommaire de la réunion du conseil municipal
du 26 Juin 2019

L'an deux mille neuf et le 27 Juin 2019 à 18 h 30, le Conseil Municipal de LAUZERTE régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. le Maire, Jean Claude GIORDANA.

Monsieur le Maire fait l'appel des présents :

Etaient présents : Mmes BOILLON, DELTEIL, DENIS, GUICHARD, PARDO, TAURAN
M. GERVAIS, GIORDANA, JOFRE, PIERASCO.

Procurations : M. GERVAIS A M. VELLUZ

Excusé : M BEZy M. AUNAC, M VELLUZ

Secrétaire : MME PARDO

Le compte rendu du 20 Avril 2019 à été vote à l'unanimité

1. AUGMENTATION DES LOYERS

Monsieur le Maire signale au conseil que l'indice de référence des loyers pour le :

- 1ième trimestre **2019** est de **129.38** soit **+1.70 %** de variation.
- 4ième trimestre **2018** est de **129.03** soit **+1.74 %** de variation.
- 3ième trimestre **2018** est de **128.45** soit +1**.57 %** de variation.
- 2ième trimestre **2018** est de **127.77** soit +1**.25 %** de variation.

Voté à l'unanimité

2 . SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Suite à la Commission du 24 juin à 10h

N°	Associations	Montant demandé	Décision conseil
2	Football Club Lauzertin	1 500.00 €	1 500.00 €
5	Lauzerte Moto Loisirs	2 000.00 €	2 000.00 €
20	Ass. Communale de Chasse Agréée	600.00 €	600.00 €
21	Ass. Piégeurs	22.50 €	22.50 €
23	Comice Agricole Lauzerte	800.00 €	800.00 €
24	Goujon Lauzertin - Société de pêche -	200.00 €	200.00 €
25	Saint Hubert Club Lauzertin	600.00 €	600.00 €
34	Comité des fêtes de Pont Fourcat	500.00 €	500.00 €
35	Ecole de musique - Rue Bourbon	1 560.00 €	1 560.00 €
36	Festival du Quercy Blanc	300.00 €	300.00 €

37	Atelier Musical Européen	2 200.00 €	1 700.00 €
38	ACAL	4 400.00 €	4 400.00 €
40	Quercimages	1000.00 €	700.00 €
41	Art Points de Vue	2 500.00 €	2 000.00 €
43	Chamotte et barbottine	900.00 €	300.00 €
44	A.I.D.E.R.	400.00 €	400.00 €
50	Amicale Sapeurs-Pompiers	2 309.00 €	2 309.00 €
51	Amis de la Mediathèque Lauzerte	500.00 €	500.00 €
54	FNACA	100.00 €	100.00 €
55	Ass.sauvegarde & anim° patrimoine (ASAPPL)	1 800.00 €	1 800.00 €
56	Terres Neuves - Marché des Potiers	500.00 €	500.00 €
60	Amis des Chats	250.00 €	150.00 €
61	ass climatologique Moyenne Garonne	200.00 €	150.00 €
64	Don du Sang Montcuq	100.00 €	100.00 €
67	Prévention routière	300.00 €	100.00 €
70	ADAPEI -ass Dép Amis-Parents Enf Inadaptés	150.00 €	100.00 €
71	ADIL - Ass Dép Inf° / logement T&Gne	160.00 €	100.00 €
79	Fonds Solidarité Logement / C. Général	800.00 €	800.00 €
80	Ligue contre le cancer Montauban	200.00 €	100.00 €
82	AFSEP - ass frse sclérosés en plaque	100.00 €	100.00 €
83	Pas sans Toit - Montauban	50.00 €	50.00 €
84	Secours Populaire français Montauban	250.00 €	150.00 €
86	Office National Anciens Combattants (bleuets)	50.00 €	50.00 €
87	FFM JSEA (médaillés jeunesse et engagement)	200.00 €	50.00 €
88	Jeunesse en plein air	200.00 €	50.00 €
89	Ass Dév Soins Palliatifs (ASP82)	50.00 €	50.00 €
90	Fonds d'aide aux Jeunes	500.00 €	500.00 €
Total		28 251,50 €	25 291.50 €

Hors la présence de JF PIERASCO pour le Football Club Lauzertin, le Goujon Lauzertin et l'Association de Sauvegarde du Patrimoine
Hors la présence de J. DELTEIL pour l'association ACAL
Hors la présence de JC GIORDANA pour l'association Art Points de Vue

Voté à l'unanimité

3 . ADHESION A LA CHARTE REGIONALE « OBJECTIF ZERO PHYTO »

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la charte régionale « Objectif zéro phyto» , proposée par la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles (FREDON) Occitanie :

- Des démarches sont engagées au niveau européen (Directive cadre sur l'utilisation durable des pesticides) et au niveau national (plan Ecophyto 2) pour une réduction de l'usage des pesticides en zones agricoles et non agricoles. Les collectivités ont un rôle central dans cette utilisation à travers la gestion des espaces publics (parcs, voiries…).

- En Occitanie, la charte régionale propose une démarche évolutive et valorisante pour tendre vers la suppression des pesticides dans les villes et villages.
- Les objectifs visés concernent des enjeux à la fois sanitaires et environnementaux : protection de la santé du personnel chargé de l'entretien des espaces publics et celle des administrés, préservation et reconquête de la qualité des eaux.
- L'engagement de la collectivité dans la charte conduira, conformément au cahier des charges, à élaborer et mettre en œuvre un plan d'actions vers le zéro pesticide, des actions de formation des agents et d'information des administrés.

Monsieur le Maire propose de s'engager en faveur de la réduction des pesticides, d'adopter le cahier des charges et sollicite l'adhésion de la collectivité à la charte régionale « Objectif zéro phyto ».

Voté à l'unanimité

4. SAUR FRANCE

COMPTE D'EXPLOITATION 2018- BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente au Conseil le Compte d'Exploitation de la SAUR FRANCE pour l'année **2018.**
Le produit de la taxe s'élève à la somme de **47 711.02** €.
Le montant de la rémunération de la SAUR est de **1 294.04** €, celui des impayés de **1 134.01 €** et celui les factures irrécouvrables **de 504.16 €**

Voté à l'unanimité avec une réaction étonnée de la part des conseillers suite au montant de la facture des impayés ainsi que des irrécouvrables.

QUESTIONS DIVERSES :

_ Démission de Mme BOILLON de son poste de Conseillère Communautaire.
Mme DENIS, suivante de liste, accepte de la remplacer au conseil communautaire.

_ La commission de sécurité a émis une réserve concernant le débit des poteaux incendie se trouvant à l'HEPAD qui n'atteint pas les 60m3/H. Pour obtenir les 60M3 il faudrait rapprocher, à moins de 200 mètres, le poteau situé en bas de l'EHPAD.
M. JOFRE (en tant que président du Syndicat des eaux) propose de Prolonger la conduite de la PVR et de la remonter vers l'EHPAD, cette conduite alimenterait la Zone.
Le Syndicat prendrait en charge la canalisation et la commune le poteau incendie

_ Mme DENIS a participé le 12 juin, à LAFRANCAISE, à une réunion organisée par l'agence régionale de la santé sur l'ambroisie. La commune doit désigner un référent. Mme DENIS, Mme BASSO et Mme DELTEIL se portent volontaires pour communiquer à la population et renvoyer les renseignements prélevés par les riverains vers cet organisme. Des informations seront diffusées également lors de manifestations. Journée de l'arbre, petit Lauzertin.

_ Mme DENIS a participé le 13 juin à VILLEMADE à une réunion d'information sur la qualité de l'air. Il y a des obligations règlementaires qui s'imposent aux collectivités pour les établissements accueillants des enfants.
Après concertation et obligation des devis seront demandés.

_ Après vérification auprès de l'APAVE le podium utilisé par la commune n'est pas aux normes. La commune s'était engagée pour le prêter cet été. Dans l'urgence un podium a été commandé.
Après discutions nous délibérerons au prochain conseil sur la possibilité de le louer.

_Le 16 Mai une réunion a été organisée avec Tarn et Garonne Habitat et les locataires de la Lézardière. Le problème du stationnement a été abordé.

Les locataires demandent pour faciliter leur quotidien sans perturber l'accueil des contribuables, d'interdire le stationnement dans la rue de la Mairie du lundi au vendredi de 9hà 18h. Le conseil municipal accepte de modifier l'arrêté A.2016-087 en ce sens.

_ Monsieur JOFRE a fait remonter des demandes de l'association des commerçants.
Mme BOILLON et M. le maire signalent qu'ils n'ont pas été invités mais un rendez-vous a eu lieu avec Mme la président à la mairie le lundi 24 juin pour répondre aux questions posées.

_ Mr GERVAIS signale une erreur sur le site internet sur l'heure du conseil municipal.

_ Mme PARDO.C signale que les Lauzertins ont du mal à avoir un rendez-vous pour les pièces d'identité. Il n'est pas possible de réserver un créneau pour les Lauzertins mais il est possible dans des cas d'EXTREME urgence de contacter le service administratif.

La séance est levée à 20h 20

Date du prochain Conseil non fixée